

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00221 Numéro SIREN : 419 893 987 Nom ou dénomination : SARL A & B EXPERTISE
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 4543

/ 2 NOV. 2022

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Page 3

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A & B EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 PLACE MARCADIEU		65000 TARBES	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 41989398700059		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/03/2022	
		N-1 31/03/2021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 48 805		AG 18 805 30 000 30 000	
Fonds commercial (I) AH 140 000		AI 140 000 140 000	
Autres immobilisations incorporelles AJ 4 255		AK 1 827 2 428 3 280	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT 128 851		AU 107 338 21 512 21 967	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 2 315		BI 2 315 2 315	
TOTAL (II) BJ 324 226		BK 127 971 196 255 197 562	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 201 882		BY 201 882 185 560	
Autres créances (3) BZ 2 546		CA 2 546 2 459	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 309 862		CG 309 862 228 450	
Charges constatées d'avance (3)* CH 11 199		CI 11 199 10 174	
TOTAL (III) CJ 525 490		CK 525 490 426 642	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 849 715		IA 127 971 721 745 624 205	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2 315	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	
Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL A & B EXPERTISE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...160.....)	DA	8 160	8 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	242 139	160 423
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 200	81 716
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	357 499	251 299
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	130 288	150 030
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 618	32 750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 787	26 073
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 968	159 709
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 375	4 344
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 210	
	TOTAL (IV)	EC	364 246	372 906
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	721 745	624 205
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	253 831	242 686
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL A & B EXPERTISE

4 PLACE MARCADIEU

65000 TARBES

ANNEXE DU 01/04/2021 AU 31/03/2022



CABINET ARMENGAUD

21 Avenue Joffre

65100 LOURDES

05.62.41.40.10

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Poursuite du développement de l'activité.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	78 535
Autres dettes	2 102
Total	80 637

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 199
Total	11 199
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 210
Total	7 210

A ET B EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 160 euros

Siège social : 4 place Marcadieu
65000 TARBES

RCS TARBES 419 893 987

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 septembre 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 106 200 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	106 200 euros
------------------------	---------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	242 139 euros
-------------------------------	---------------

Pour former un bénéfice distribuable de	348 339 euros
---	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 348 339 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

